

CONTENU DU GUIDE	COMMENTAIRE FSU-SNUipp
<p><i>Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 9 novembre et le mercredi 16 novembre 2023.</i></p>	<p>La question du calendrier était centrale depuis le début, avec une information tardive des personnels, dont la temporalité ne peut que laisser perplexe : un dimanche soir, au début des vacances scolaires, ce qui est fort peu approprié.</p> <p>En revanche, le fait de laisser une période de quelques jours au lieu d'imposer ce temps sur la seule journée du 9 novembre, comme souhaité au départ par le MEN, est l'aboutissement de la demande commune de l'ensemble des OS, à commencer par la FSU-SNUipp.</p>
<p><i>Les élèves peuvent refuser de le remplir une fois que les professeurs leur ont expliqué la démarche et ses objectifs.</i></p>	<p>La possibilité de refuser a été appréciée positivement par nos collègues assistantes sociales et infirmières de la FSU (SNUAS-FP-FSU et SNICS-FSU), par rapport au ressenti adolescent.</p> <p>On peut éventuellement s'interroger sur la « maturité » des élèves en élémentaire (CE2 notamment) vis à vis de ce refus ?</p> <p>Se pose la question de ce que font les élèves pendant ce temps-là ? L'enseignant.e de la classe gère cela seul.e.</p> <p>A noter que si une famille refuse que son enfant passe ce questionnaire, alors l'élève ne le fera pas.</p>
<p><i>Aujourd'hui, selon les enquêtes de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 2,6 % des élèves de CM1-CM2 déclarent des situations de forte multivictimation. 15% des collégiens déclarent s'être sentis harcelés au cours d'une année scolaire, un collégien sur cinq a été victime d'au moins un acte de cyber-violence de façon répétée et près 7% des collégiens déclarent être victimes de plusieurs formes de violence de façon répétée.</i></p>	<p>La version initiale du guide ne mentionnait que les chiffres concernant le collège, ce qui était incohérent.</p> <p>Le MEN a finalement ajouté une phrase sur les chiffres concernant l'élémentaire, rien de plus pour le lycée en revanche.</p>

<p><i>Pourtant, trop souvent, le harcèlement à l'École est minimisé, soit parce que la parole de l'enfant n'est pas suffisamment entendue, soit parce les victimes ou les témoins n'osent pas parler ou révéler l'intégralité des faits.</i></p>	<p>Ce passage nous renvoie directement à la question de la formation des personnels (l'absence de formation) ainsi que le nombre de personnels spécialisés compétents pour accompagner et conseiller sur cette question (infirmières scolaires, médecins scolaires, psychologues scolaires, RASED, assistantes sociales...).</p>
<p><i>C'est pourquoi tous les élèves sont invités à compléter une grille d'auto-évaluation dont les objectifs sont de :</i> - <i>faciliter la détection de situations de harcèlement au sein de l'école ou du collège ;</i></p>	<p>Le questionnaire étant anonyme (et même si par ailleurs l'anonymat peut être perçu comme favorisant la libération de la parole, ce qu'ont souligné nos collègues du SNUAS-FP-FSU), il n'en reste pas moins que l'aspect « facilitateur » du questionnaire pour détecter les situations n'est pas évident au premier abord. Difficile de s'approprier cet outil à partir du moment où il n'est pas possible pour les enseignant.es d'agir directement.</p>
<p><i>Tous les élèves, du CE2 à la classe de terminale, se voient proposer de compléter le questionnaire à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, le 9 novembre prochain.</i></p>	<p>Ici, la version initiale du guide n'a pas été corrigée : il s'agit bien de faire passer le questionnaire sur une période entre le 9 et le 16 novembre.</p>
<p><i>Compte tenu de la prévalence du harcèlement au collège, il est souhaitable que ces deux heures y soient prises en charge par deux adultes (par exemple, le professeur principal de la classe accompagné d'un membre de l'équipe enseignante et éducative).</i></p>	<p>La version initiale prévoyait que « <i>Il est souhaitable, dans la mesure du possible, que ces deux heures soient prises en charge par deux adultes dans le second degré (par exemple, le professeur principal de la classe accompagné d'un membre de l'équipe enseignante et éducative).</i> » La FSU-SNUipp avait fait remonter la problématique de la différenciation entre 1er et 2nd degré sur la possibilité de co-intervention, faisant remarquer que rien n'est prévu pour que cela puisse exister dans le premier degré. La réponse était basique, le MEN étant « guidé par le principe de réalité ». Edouard Geffray, DGESCO, s'en était sorti par une pirouette, affirmant que « les situations les plus complexes sont attendues dans le 2nd degré ». Cette idée a donc été reprise, permettant de justifier que l'organisation soit différente entre 1^{er} et 2nd degré.</p>
<p><i>Par ailleurs, l'ensemble des personnels sociaux et de santé, les personnels d'éducation (CPE et AED), les personnels du pôle ressource et des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et les psychologues de l'éducation nationale, ainsi que l'ensemble des personnels disponibles, sont mobilisés</i></p>	<p>Si la liste des personnels « mobilisables » est ici complète quand les personnels sociaux et les RASED notamment n'étaient pas cités initialement, la vraie question reste : quels personnels ? Il s'agit d'une déclaration d'intention ignorante de la réalité sur le terrain. Au regard des moyens disponibles et de la rareté de ces personnels dans les écoles, c'est au mieux un vœu pieu, et plus certainement un affichage à des fins de communication, au pire du f..... de g..... .</p>

<p><i>dans les écoles et établissements afin d'accueillir et écouter les élèves qui, à l'occasion de la passation de cette grille, exprimeraient le besoin d'être reçus ou manifesteraient une forme d'angoisse ou de détresse (pleurs, stress, etc.). Les inspecteurs de l'éducation nationale sont également mobilisés auprès des équipes dans les écoles.</i></p>	
<p><i>Il est tout d'abord nécessaire d'expliquer aux élèves ce que sont le harcèlement et ses conséquences, notamment s'agissant du cyber-harcèlement.</i></p>	<p>Même si des ressources pédagogiques sont à disposition, comment s'emparer de ce sujet, le préparer, sans formation, sans temps d'appropriation, sans personnel autre, seul.e face à sa classe, et dans un temps qui reste contraint malgré l'étalement sur une période de passation : ce n'est pas si évident.</p>
<p><i>Le professeur remet alors le questionnaire aux élèves. Il leur explique les quatre modalités de réponse aux questions.</i></p>	<p>Il est à noter que si de nombreuses remarques ont été prises en compte quant au contenu des questionnaires, la proposition de modification des items faite par la FSU-SNUipp n'a pas été retenue. La contribution de la FSU-SNUipp était la suivante : garder 4 items mais revoir la terminologie utilisée, non évidente pour des enfants, notamment au CE2. Préférer une formulation plus "enfantine" mais plus accessible, comme "des fois" (à la place de "parfois"). La nuance entre "parfois" et "souvent" ne sera pas évidente pour nos élèves</p>
<p><i>Il convient de prévoir en amont les modalités de prise en charge des élèves qui pourraient exprimer des difficultés.</i></p>	<p>Quand, comment et avec qui, sur quel temps ? Ces questions restent fondamentalement prégnantes et sans réponses.</p>
<p>Durant le temps de la passation, les personnels enseignants et éducatifs présents dans la classe sont disponibles pour répondre aux éventuelles questions des élèves. Ils prêtent une attention particulière aux réactions des élèves et aux émotions que certains pourraient manifester, afin de faciliter leur éventuelle écoute et prise en charge en cas de difficulté. Les élèves sont libres de prendre le temps qu'ils souhaitent pour répondre à chaque question.</p>	<p>Quels personnels seront-ils / pourront-ils être présents dans la classe dans le 1^{er} degré ? Nous l'avons réaffirmé auprès du MEN : quand il y a un réseau, les RASED sont incomplets, de nombreux postes de psychologues scolaires sont vacants ou non remplacés dans les départements, les AS et infirmières scolaires, quand il y en a, sont positionnées sur le collège de secteur et ne pourront intervenir partout, sans parler de la réalité du maillage territorial et l'« accessibilité » des écoles (petites écoles, rural, montagne...), Pour le MEN, « il n'y a pas de réponse toute faite », autant dire qu'il n'y a pas de réponse tout court, les PE se débrouilleront sur le terrain, comme souvent.</p>

<p><i>Les élèves qui en ont besoin (ULIS, Upe2a, etc.) peuvent disposer d'un temps et d'un accompagnement spécifiques, notamment en bénéficiant d'un travail en amont sur le sens des questions et la bonne compréhension du questionnaire.</i></p>	<p>UPE2A, ULIS : quand et comment travaille-t-on en amont ? Sur quel temps ?</p> <p>D'autant que les UPE2A interviennent sur plusieurs écoles, et qu'il est déjà compliqué que chaque élève bénéficie des 9h auxquels il a droit.</p>
<p><i>Le professeur en charge de la classe ou le professeur principal examine les questionnaires des élèves de sa classe et procède aux décomptes des réponses pour chaque questionnaire (nombre de réponses 1, 2, 3 ou 4). Il procède à une première analyse, qu'il partage ensuite avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement.</i></p>	<p>Les grilles font apparaître la notion "d'auto-évaluation", mais c'est bien à l'enseignant.e de la classe de les ramasser et les "corriger", en relevant le nombre d'items pour chaque élève.</p> <p>La question de la charge de travail supplémentaire a chaque fois été "évacuée" par le MEN.</p>
<p><i>Plusieurs critères d'analyse sont à croiser :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la fréquence de réponses témoignant d'une difficulté ou d'une violence : plus le nombre de réponses de types 2, 3 et 4 est élevé, plus le risque qu'une situation de harcèlement existe est élevé : une majorité de réponses 3 ou 4 révèle notamment une situation probable de harcèlement ; à l'inverse, l'absence de telles réponses, ou le caractère isolé de faits non graves permet d'en déduire une probable absence de harcèlement, même si elle peut révéler des difficultés en termes de climat scolaire ou de bien-être de l'élève ;</i> 	<p>Sur ce point, notre analyse et contribution est plus ou moins reprise, à savoir qu'un nombre élevé d'items 2, 3 ou 4 ne signifie pas automatiquement qu'il y a une situation de harcèlement. Cela révèle une problématique de climat scolaire, ce qui ne se réduit pas à la notion de harcèlement à l'école.</p>
<p><i>Selon des modalités à l'initiative de chaque établissement et école (ateliers des parents, réunion par classe ou par niveau, etc.), une restitution à l'attention des élèves et de leurs parents d'élèves est organisée. Il ne s'agit pas de donner le détail des réponses obtenues, mais de faire apparaître des</i></p>	<p>La question de la restitution aux familles est problématique, car c'est un exercice risqué et difficile, surtout sans formation, qui peut mettre nos collègues en difficulté. Malgré les différentes interventions des OS, celle-ci est cependant imposée. Avec cette question de la restitution, la boucle est bouclée, car cela renvoie directement aux questions de fond persistantes, à savoir la nécessité de formation et le manque de personnel spécialisé + la question du calendrier, et l'appropriation par les équipes, la nécessité d'une</p>

grandes tendances révélées par ces questionnaires, et les principaux comportements que certains élèves peuvent subir, dont ils peuvent être témoins ou dont ils peuvent se rendre coupables. Ce temps d'échange vise à faire comprendre aux parents qu'il est important qu'ils évoquent le harcèlement avec leur enfant, que celui-ci soit susceptible d'en être victime, témoin ou auteur. Il permet également de les informer de la politique de lutte contre le harcèlement développée au sein de l'école, du collège ou du lycée, et de les associer à cette lutte

réflexion collective quant à l'organisation de ce temps avec la place des parents. Que ce soit dans les grosses écoles, ou dans les petites écoles où l'on se sent parfois isolé, ce n'est pas toujours évident vis à vis des parents d'élèves.

Le MEN avait affirmé entendre la prise de risques vis à vis des familles, et parlé d'un document explicatif, refusant de dire que parce que c'est compliqué, il ne fallait pas le faire. Il s'agit pour le ministère de :

1. expliquer ce qui se fait en termes de prévention dans l'école ou l'établissement, alors que souvent il y a un procès d'intention de la part des parents, « ils ne font rien ».
2. déclencher la discussion au sein des familles.
3. faire passer le message, s'il y a des harcelés, il y a des harceleurs, des témoins, il faut en discuter dans les familles.

La restitution serait selon eux l'électrochoc dont parle le ministre. Il était donc envisager de préciser les choses pour cadrer la restitution et lever les inquiétudes, ce qui au final n'est pas le cas, tout est renvoyé aux ressources disponibles sur Eduscol et la plateforme PHARe.

Il est prévu de réaliser une analyse statistique reposant sur un échantillon d'écoles et d'établissements scolaires. À cette fin, un nombre limité d'écoles, de collèges et de lycées sera sollicité pour transmettre des grilles. Les écoles et établissements tirés au sort seront contactés avant les vacances d'automne. Ils recevront les grilles à faire remplir déjà imprimées et devront les retourner après la passation de l'enquête, grâce à des enveloppes pré-affranchies. Dans le cadre de ce traitement, les données d'établissement seront rendues anonymes.

Comme annoncé dès le GR du 4 octobre, une remontée de certains questionnaires est prévue pour un échantillonnage statistique par la DEPP : ce sera un échantillon représentatif - qui ne donnera pas de travail en plus selon le MEN : les concernés devront « seulement » mettre sous pli les questionnaires pour envoi.

La question est de savoir si les écoles et établissements tirés au sort ont effectivement eu l'information avant les vacances.

Page 8, Informations à transmettre aux élèves avant ou après la séance

A la demande de plusieurs OS, dont nos collègues du SNUAS-FP et du SNIC-FSU, les informations à diffuser aux élèves avec le numéro d'écoute ont été « redescendus » en fin de page du guide de passation.
Attention toutefois à ne pas « rater » cette huitième page.



FSU
SNUipp